Monsieur le Ministre Pierre Arcand
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre Laurent Lessard
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
800, rue du Square-Victoria
C.P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7

Le 31 juillet, 2012

Messieurs les Ministres Arcand et Lessard,

Le 21 mars 2011, une lettre ouverte cosignée par 15 universitaires, chercheurs et experts en écologie forestière et aquatique de même qu'en science de la conservation et de la biodiversité vous a interpellé pour rappeler l'importance de protéger les habitats résiduels de la vallée du Saint-Laurent, correspondant à la province naturelle des basses-terres du Saint-Laurent. Initiée en raison des pressions de développement auquel est soumis le Boisé des Hirondelles, une forêt mature adjacente au parc national de conservation du Mont-St-Bruno, la lettre soulignait le rôle essentiel d'un tel habitat dans le maintien de l'intégrité de notre patrimoine écologique. Bien que nous ayons indiqué notre inquiétude vis-à-vis de l'absence de stratégie de conservation au sein même des structures décisionnelles municipales et régionales, seul le MDDEP a tenu à nous répondre. Vous trouverez ci-dessous une suite à cette réponse **cosignée par 54 experts provenant de 10 universités québecoises différentes avec un appel à un moratoire sur le développement des milieux naturels résiduels dans la vallée du Saint-Laurent et cinq recommandations précises pour l'élaboration d'un plan stratégique de conservation pour le Sud du Québec.**

Dans sa lettre du 31 mai 2011, le sous-ministre adjoint au développement durable, Monsieur Léopold Gaudreau nous a répondu que pas moins de 8 % du territoire québécois était désormais constitué d'aires protégées. Il a souligné diverses mesures adoptées par le MDDEP pour assurer la protection des milieux naturels. Évidemment, nous reconnaissons et encourageons ces actions, mais dans la vallée du Saint-Laurent, là où les pressions de développement urbain et périurbain sont sans cesse croissantes, ces efforts sont clairement insuffisants pour répondre au problème de la conversion de notre patrimoine écologique. Il suffit de se rappeler que les aires protégées dans cette écorégion n'occupent que 4,5% du territoire. Seulement un quart de cette superficie protégée (1,2 %) correspond à un statut de protection «stricte» (catégories I à III de l'IUCN)[1,2]. **Dit autrement, la superficie protégée dans l'écorégion représente moins de 0,3% des territoires protégés au Québec. Nous sommes très loin d'un pourcentage de territoire apte à offrir des conditions d'habitat propices au maintien de la diversité biologique dans la région avec pourtant la plus haute diversité biologique de la province.**

---

[1] Gratton, L. 2010. Plan de conservation pour l'écorégion de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain. La Société canadienne pour la conservation de la nature, région du Québec, Montréal, Québec, Canada.

[2] Nous remercions Mme Louise Gratton pour la validation des chiffres présentés.

La conservation de la biodiversité associée aux forêts de la vallée du St-Laurent nécessite le déploiement d'une stratégie centrée à la fois sur (1) la protection de milieux naturels qu'on désigne en biologie de la conservation comme des milieux « sources » (ex. : réservoirs naturels de biodiversité comme le Parc du Mont-St-Bruno, la réserve naturelle Gault du Mont-St-Hilaire) et (2) le maintien, voire la création, de corridors naturels via des actions de conservation portées sur les nombreux petits lots boisés dans la vallée du Saint-Laurent qui peuvent assurer la connectivité entre ces milieux « sources ». Les milieux « sources » permettent de maintenir des populations viables d'espèces animales et végétales car ils produisent un excédent d'individus qui peuvent ensuite coloniser des milieux moins favorables. En absence d'actions concrètes pouvant assurer une synergie entre ces habitats forestiers, c'est l'ensemble des milieux naturels encore intacts mais non protégés de la grande région de la communauté métropolitaine de Montréal qui sont menacés.

Notre inquiétude est d'autant plus profonde que les décideurs politiques montrent une compréhension des principes de protection de la biodiversité qui mérite d'être approfondie. C'est avec étonnement que nous avons pris connaissance des propos tenus par le MDDEP dans un journal local (Les Versants; le 26 octobre 2011) à l'effet qu'une forêt comme le boisé des Hirondelles à St-Bruno n'a aucune « valeur ajoutée » puisque l'écosystème qu'elle représente est déjà dans le parc de conservation adjacent. Depuis longtemps déjà, la communauté scientifique internationale reconnaît que l'isolement d'une aire protégée dans une matrice urbaine ou agricole est une cause importante de la perte de biodiversité. La conservation d'habitats naturels comme le Boisé des Hirondelles, à la périphérie d'une aire protégée telle que le parc national du Mont Saint-Bruno, joue un rôle de zone tampon entre les limites du parc et la zone résidentielle permettant entre autres, de minimiser les effets de lisière et d'établir des corridors afin de prévenir l'isolement et, surtout, de préserver l'intégrité des attributs écologiques et la validité du statut de conservation du milieu naturel du parc. De tels propos de représentants du MDDEP, le ministère responsable de la conservation de la diversité biologique au Québec, sont inquiétants et préoccupants quant à la volonté réelle de nos instances politiques à assurer la conservation des milieux naturels et de la diversité biologique qui leur est associée dans le Sud du Québec. Le Boisé des Hirondelles à St-Bruno n'est certes pas un cas à part, plusieurs autres forêts de la vallée du Saint-Laurent sont menacées par le développement malgré l'opposition des citoyens comme à Carignan, Laval ou Vaudreuil. Ce qui le rend unique, est sa proximité du parc national du Mont-Saint-Bruno. Dans des circonstances comparables, une autre propriété de moins grande valeur sur le plan écologique a pourtant récemment été acquise par le gouvernement du Québec pour protéger le parc national des îles-de-Boucherville. À cet égard, **nous, professeurs, chercheurs et experts en écologie de la conservation des milieux naturels désirons rappeler à toutes les instances décisionnelles du Québec qu'elles ont une responsabilité ultime en matière de protection des milieux naturels et de conservation de la diversité biologique ainsi que dans la mise en place d'un encadrement légal et équitable qui puisse permettre à l'ensemble des citoyens de participer pleinement à la gestion durable du territoire dans lequel ils vivent.**

La participation massive des citoyens dans les consultations publiques sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) indique que ce n'est pas une minorité de gens, mais une très forte proportion de citoyens qui exige une meilleure prise en compte de leurs intérêts et une participation accrue à la décision en matière d'aménagement du territoire et de conservation de l'environnement. Dans un territoire tel que le Sud du Québec, alors que les milieux naturels sont fragmentés par nos actions de développement, nous sommes désormais à une période

charnière dans l'aménagement de notre territoire comme milieu de vie. En favorisant un modèle qui mise sur la destruction à la pièce de notre patrimoine collectif, nous nous privons non seulement des nombreux services écologiques rendus par ces milieux naturels, mais nous imposons aux générations futures des coûts incommensurables que nous commençons à peine à reconnaître. Les exemples d'externalités produites par le maldéveloppement dans les grands centres urbains du Québec sont assez éloquents et parlent d'eux-mêmes: congestion croissante de nos routes et autoroutes, augmentation des frais d'entretien de nos infrastructures vieillissantes et peu adaptées aux changements climatiques, augmentation des îlots de chaleur, augmentation de la pollution et incidences de smog, augmentation des problèmes de santé et difficultés respiratoires, perte de contact avec la nature, diminution de la valeur résiduelle des propriétés; bref, diminution de la qualité de vie de tous et chacun. Plus que jamais la protection des milieux forestiers dans la région métropolitaine de Montréal devient critique sur le plan environnemental, mais aussi sur les plans économiques et sociaux.

D'un point de vue strictement économique, il a été démontré à maintes reprises que les bénéfices engendrés par la préservation des milieux naturels et de la biodiversité valent à eux seuls plusieurs fois les retombées souvent éphémères de leur conversion pour des usages autres. La protection de notre patrimoine naturel et agricole n'est pas un luxe pour notre société, mais bien la condition *sine qua non* de son existence. Nous devons impérativement tenir compte des bénéfices associés à la conservation d'habitats et les coûts d'opportunités engendrés par leur perte. Les flux de services écosystémiques attribuables au maintien de la diversité biologique sont nombreux et valent la peine d'être brièvement énumérés : (1) les services d'approvisionnement (ex. : aliments, eau douce, fibres et autres matières premières); (2) les services de régulation (ex.: régulation des crues et du cycle hydrologique, filtration des polluants dans l'air et dans l'eau, régulation du climat par le stockage du carbone, réduction de la température ambiante en période de canicule, protection contre les catastrophes naturelles, pollinisation des cultures, etc.); (3) les services culturels (ex. : activités récréatives, valeurs esthétiques et spirituelles, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement); et (4) les services de soutien (ex. : formation des sols, photosynthèse et cycle des nutriments). Maintenir ces services nécessite une stratégie de conservation qui s'intègre à même nos schémas d'aménagement et qui puisse percoler à travers toutes les instances décisionnelles prévues à cet effet. **Ce n'est pas en apposant le label évocateur de développement « durable » dans le nouveau projet de *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* que nos schémas d'aménagement et nos plans d'urbanisme le deviennent pour autant. Il faut des objectifs précis, des moyens bien définis, des connaissances solides de nos milieux naturels résiduels de la vallée du Saint-Laurent, des actions concrètes et un processus d'évaluation rigoureux qui tienne compte de l'ensemble des coûts engendrés par nos choix.**

Dans sa réplique, le sous-ministre suggère aux signataires de faire part de leurs préoccupations aux instances municipales et régionales à qui revient l'ultime responsabilité de l'aménagement du territoire. Malheureusement, insinuer que toutes les MRC et les municipalités sont aptes à faire preuve d'impartialité dans l'aménagement du territoire et d'assurer la défense des quelques milieux naturels encore intacts sous leurs juridictions, c'est faire preuve d'une profonde méconnaissance des défis considérables que doivent trop souvent surmonter les citoyens et les organismes de défense de l'environnement pour faire valoir leur point de vue. Dans le cas du Boisé des Hirondelles, qui n'est qu'un parmi de nombreux exemples d'écosystèmes menacés, l'administration de la ville de St-Bruno-de-Montarville a adopté un plan d'intégration et d'implantation architecturale au conseil

de ville du 12 décembre 2011 autorisant le développement urbain malgré la présence connue de populations importantes de plantes vulnérables et menacées dans le boisé. Lorsqu'interrogée sur la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* qui protège cet habitat, l'administration municipale a proposé de transplanter les espèces menacées ailleurs démontrant une méconnaissance de l'article 17 de cette loi qui stipule que « nul ne peut, dans l'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, exercer une activité susceptible de modifier les processus écologiques en place, la diversité biologique présente et les composantes chimiques ou physiques propres à cet habitat». L'administration municipale a tenté de rassurer les citoyens en indiquant que si la Ville contrevenait à la loi, d'autres paliers se chargeront de lui dire, une attitude pour le moins gênante pour des élus dont la responsabilité est de suivre et appliquer les lois dans une société de droit. De fait, l'administration locale renvoyait elle-même par ailleurs la responsabilité à un niveau supérieur, soit le gouvernement du Québec. Nous espérons fortement que les ministères responsables de l'application de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* (MDDEP et MRNF) agiront promptement dans ce dossier et reconnaitront que la transplantation n'est pas une solution acceptable.

Messieurs les ministres Arcand et Lessard, nous vous invitons à montrer une réelle volonté politique dans les domaines de la protection des milieux naturels et de la conservation de la diversité biologique. **Nous aimerons voir un moratoire sur le développement des milieux naturels résiduels dans la province naturelle des basses-terres du Saint-Laurent et l'élaboration d'un plan stratégique de conservation pour le Sud du Québec**. Cela nécessite de:

- **Promouvoir et supporter la validation et la protection des milieux naturels d'intérêt les plus importants pour la conservation de la biodiversité des basses-terres du Saint-Laurent** déjà identifiés et reconnus par diverses organisations **et leur intégration dans les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté**;
- **Faciliter le transfert de connaissances entre scientifiques et décideurs publics** et **appuyer la recherche sur les fonctions des milieux naturels résiduels** quant au maintien de la biodiversité et des services écosystémiques qui en découlent**;**
- **Reconnaître que la transplantation de nos espèces menacées n'est pas une compensation adéquate pour la destruction de leurs habitats;**
- **Reconnaître que la mitigation par substitution de terrain est un dernier recours** et une solution acceptable seulement si les attributs écologiques du milieu naturel détruit peuvent être substitués ailleurs par une valeur écologique égale ou supérieure;
- **Assurer un meilleur encadrement légal au niveau municipal pour ainsi permettre à l'ensemble d'une communauté de décider de son avenir**, par opposition au modèle décisionnel actuel qui confère l'entière responsabilité à un nombre limité d'élus, assujettis aux pressions des développeurs.

Veuillez agréer, messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués,

Tanya Handa, Professeure en science de la biodiversité et écologie forestière, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal

Alain Fréchette, Consultant en environnement, Chargé de cours à l'Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal

Pierre Drapeau, Professeur en biologie de la conservation animale, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal

Cosignataires:

Dominique Arseneault, professeur en écologie forestière, Département de biologie, chimie et géographie, Université du Québec à Rimouski

Hugo Asselin, Chaire de recherche du Canada en foresterie autochtone, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Beatrix Beisner, professeure en biodiversité des eaux douces, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal

Louis Bélanger, professeur en aménagement forestier, Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, Université Laval

Marc Bélisle, Professeur en écologie du paysage, Département de biologie, Université de Sherbrooke

Elena M. Bennett, professeure en aménagement du paysage et les services écosystémiques, Département des sciences des ressources naturelles et École de l'Environnement, Université McGill

Yves Bergeron, professeur en écologie forestière et titulaire de la Chaire CRSNG industrielle en aménagement forestier durable, Institut de recherche sur les forêts, Université du Québec en Abitibi Témiscamingue

Louis Bernier, professeur en pathologie forestière, Faculté de foresterie et géomatique, Université Laval

Dominique Bertaux, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en conservation des écosystèmes nordiques, Université du Québec à Rimouski

Tom Berryman, professeur en éducation relative à l'environnement, Département de didactique, Université du Québec à Montréal

Sylvie de Blois, professeur en écologie végétale et écologie du paysage, Université McGill

Suzanne Brais, professeure en écologie forestière, Institut de recherche sur les forêts, Université du Québec en Abitibi Témiscamingue

Jacques Brisson, professeur en écologie végétale, Institut de recherche en biologie végétale, Département de sciences biologiques, Université de Montréal

Gilbert Cabana, professeur en écologie aquatique, Département de chimie-biologie, Université du Québec à Trois-Rivières

Sophie Calmé, Professeure en écologie tropicale, Département de biologie, Université de Sherbrooke

Danielle Dagenais, professeure en aménagement du paysage, École d'architecture de paysage, Université de Montréal

Sylvain Delagrange, professeur en écologie fonctionnelle, Département des Sciences Naturelles, Université du Québec en Outaouais

Alison Derry, professeure en biodiversité des eaux douces, Départment des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal

Annie Deslauriers, professeure en physiologie végétale, Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi

Annie DesRochers, professeure en sylviculture, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Gérald Domon, professeur en architecture du paysage, Faculté de l'aménagement Université de Montréal

Frédérik Doyon, professeur en écologie du paysage, Département des sciences naturelles, Institut des Sciences de la Forêt tempérée, Université du Québec en Outaouais

Pascal Drouin, Professeur en écologie microbien des sols et des plantes, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Gregor Fussmann, Professor in community ecology and evolutionary ecology, Director of the Mont St-Hilaire Gault Nature Reserve, Department of Biology, McGill University

Daniel Gagnon, doyen de la faculté des sciences, University of Regina, professeur associé en écologie forestière, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal

Dominique Gravel, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en écologie des écosystèmes continentaux, Université du Québec à Rimouski

Andrew Gonzalez, professeur en sciences de la biodiversité et la fragmentation de l'habitat, Directeur du Centre de la Science de la Biodiversité du Québec, Université McGill

Brian Harvey, professeur en sylviculture et écologie forestière, Institut de recherche sur la forêt, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Daniel Kneeshaw, professeur en écologie forestière, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal

Cornelia Krause, professeure en écologie forestière, Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi

Martin J. Lechowicz, professeur en écologie forestière et ancien directeur de la Réserve naturelle Gault du Mont St-Hilaire, Université McGill

Laurent Lepage, professeur et titulaire de la Chaire d'études sur les écosystèmes urbains, Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal

Esther Levesque, professeure en écologie végétale et membre du Centre d'études nordiques, Département de chimie-biologie, Université du Québec à Trois-Rivières

François Lorenzetti, professeur en écologie forestière et relations plantes-insectes à l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée, Université du Québec en Outaouais

Eric Lucas, professeur en écologie des arthropodes et la lutte biologique, Département des Sciences Biologiques, Université du Québec à Montréal

Marc Lucotte, professeur en dynamique des systèmes et en biogéochimie, Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal

Marc Mazerolle, professeur associé en herpétologie et l'écologie des populations. Université du Québec en Abitibi Témiscamingue

Eliot McIntire, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en biologie de la conservation, Université Laval

Christian Messier, professeur en écologie forestière et titulaire de la Chaire CRSNG/Hydro-Québec sur le contrôle de la croissance des arbres, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal

Nicolas Milot, professeur associé à l'Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal

Alison Munson, professeure en écologie forestière, Centre d'étude de la forêt, Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, Université Laval

Alain Paquette, chercheur en écologie forestière, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal

Stéphanie Pellerin, professeure en écologie des milieux humides et plantes rares, Institut de recherche en biologie végétale, Université de Montréal

Fanie Pelletier, professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en démographie évolutive et conservation, Département de biologie, Université de Sherbrooke

Steeve Pepin, professeur en bioclimatologie, Département des sols et de génie agroalimentaire, Université Laval.

Pedro Peres-Neto, professeur en biologie et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en modélisation spatiale et biodiversité, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal

Denis Réale, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en écologie comportementale, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal

Martin-Hugues St-Laurent, professeur en écologie animale, Département de biologie, chimie et géographie, Université du Québec à Rimouski

Marc-André Villard, professeur en écologie des paysages travaillant sur les effets de la fragmentation des habitats sur les oiseaux forestiers, Université de Moncton et professeur associé à l'Université du Québec à Montréal

Claude Villeneuve, professeur et directeur de la Chaire en éco-conseil, Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi

Tim Work, professeur en entomologie et écologie forestière, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal